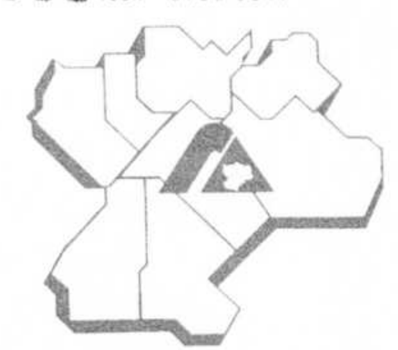
0 L P - 6 - 8 - 9 0 0 2 1 1 2 2 ISSN 0750-5647
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE





BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Grandes Cultures

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel:160F - Régisseur DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 12 - 2 Août 1990

MAIS : - Pyrale : le 2ème vol a commencé
les Trichogrammes
- Pucerons : fiche couleur jointe

PYRALE

Situation

Le 2ème vol a débuté dans la Drôme depuis quelques jours. Les parcelles de maïs-semence sont plus attractives que celles de maïs-consommation.

Préconisations

L'intervention concerne donc principalement les maïs-semence. Elle débutera dès réception dans la Vallée de la Drôme puis dans la Vallée de l'Isère jusqu'à St Marcellin, enfin dans les autres rares situations. La contamination par la pyrale doit être vérifiée sur maïs-consommation pour justifier un traitement.

Trichogrammes

Les traitements indiqués dans notre bulletin n° 10 du 27 Juin ne faisaient état que des applications chimiques sur larves. Les lâchers de trichogrammes (minuscules hyménoptères) avaient déjà été effectués avant puisque ces insectes pondent dans les oeufs de pyrale, la date étant déterminée par les distributeurs.

Cette méthode de lutte, indiquée en vert clair sur notre dépliant joint à notre bulletin n° 4 du 29 Avril, s'avère à l'usage aussi efficace que les autres et les surfaces traitées sont passées en France, de 1300 ha en 1987, à 3400 ha en 1988, à 6900 ha en 1989 et 9000 ha en 1990.
En effet, pour un coût similaire aux autres, ce procédé assure un respect total de la faune auxiliaire et de l'environnement.

PUCERONS (voir fiche couleur ci-jointe)

A ce jour, aucune attaque n'a été signalée ; la seule espèce pouvant encore occasionner des dégâts jusqu'à 1 mois après l'apparition des panicules mâles, est Rhopalosiphum Padi.

1 panicule colonisé sur 2 à ce moment justifie une intervention à l'aide de : PIRIMOR G à 0,35 kg/ha, ou d'un produit à base de Bromophos à 500 g/ha en maïs-semence (en raison de sa faible toxicité).

P245

Imprimerie de la Région RHONE ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD